

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2990

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Sergent Michel Berthet - Phase travaux - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de sa séance en date du 10 juin 2002, le conseil de Communauté a approuvé le principe de requalification de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9°. De nombreux programmes immobiliers (logements et bureaux) le long de cet axe sont en cours de construction ou achevés récemment. Cette voie, qui constitue une des entrées principales à Vaise, s'affirme donc comme un axe tertiaire fort.

Le périmètre opérationnel porte sur la rue Sergent Michel Berthet, entre la rue Pierre Audry et la rue Saint Pierre de Vaise.

Les éléments de programme de cette opération sont les suivants :

- favoriser l'usage des modes doux et des transports en commun,
- végétaliser l'axe,
- favoriser les liaisons est-ouest,
- rechercher une animation spécifique.

Lors de sa séance du 12 juillet 2004, le conseil de Communauté a approuvé la désignation du groupement de maîtrise d'œuvre Katz-Thales-Tectra à la suite d'une procédure de concours restreint. Il a, par ailleurs, individualisé une autorisation de programme partielle de 505 000 € pour financer le contrat de maîtrise d'œuvre ainsi que des travaux d'aménagement provisoire des délaissés communautaires à la suite des travaux de construction des immeubles riverains.

Aujourd'hui, l'avant-projet est terminé. L'estimation globale de l'opération, au stade de l'avant-projet, s'établit à 3 400 000 € TTC incluant :

- les frais de maîtrise d'ouvrage (plan topographique, sondages, assistance à maîtrise d'ouvrage, coordination sécurité, prévention de la santé (CSPS), frais de communication), estimés à 150 000 € TTC,
- les frais de maîtrise d'œuvre s'établissant à 315 000 € TTC,
- des travaux préparatoires réalisés dès 2004, pour un montant de 50 000 € TTC,
- les travaux d'aménagement de la rue estimés à 2 885 000 € TTC.

Par ailleurs, la ville de Lyon pourrait confier à la Communauté urbaine la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage estimés à 300 000 € TTC. Ce point fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Compte tenu des autorisations de programme déjà votées (505 000 €), l'autorisation de programme complémentaire en dépenses s'établit à 2 895 000 €.

Les travaux se réaliseraient de mi-2006 à fin 2007 avec une interruption pendant la période des fêtes de fin d'année.

Circuit décisionnel : ce projet a reçu un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 19 septembre 2005 et fait l'objet d'une note d'information au Bureau le 3 octobre 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9°, pour un coût global prévisionnel de 3 400 000 € TTC hors éclairage.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 12 juillet 2004 sur l'opération n° 647 - Lyon 9° - rue Sergent Michel Berthet - est complétée pour un montant de 2895 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 000 000 € en 2006
- 1 700 000 € en 2007
- 195 000 € en 2008

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,